

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 6 juin 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion	Daniel Blais
* Guylaine Blais	Éric Blanchette
Hélène Jacques	Hélène Pelchat

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2011-06-197

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 mai 2011 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 16 mai 2011 ;
 - 3.3. Séance extraordinaire du 17 mai 2011 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et dépenses au 31 mai 2011 ;
8. Adoption de règlement ;
 - 8.1. Second projet de règlement no 223-2011 portant sur les usages permis dans la zone publique PU-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010 et 221-2011) ;
9. Demande de soumissions ;
 - 9.1. Lignage de rues ;
10. Dépôt de soumissions ;
 - 10.1. Tonte du gazon au Centre multifonctionnel ;
 - 10.2. Arrosage des fleurs ;
 - 10.2.1. Entretien des fleurs et plates-bandes ;
11. Inspection municipale ;
 - 11.1. Travaux à autoriser ;
12. Inspection en bâtiments ;
 - 12.1. Émission des permis ;
 - 12.2. Dossiers des nuisances ;
13. Sécurité incendie ;
 - 13.1. Demandes du directeur ;

- 13.2. Nomination du directeur adjoint ;
- 13.3. Rapport annuel 2009-2010 en lien avec le schéma de couverture de risques ;
- 14. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 14.1. Demande de dérogation mineure ;
 - 14.1.1. Ferme Larose et Frères inc. ;
- 15. Centre multifonctionnel ;
 - 15.1. Ronam Constructions inc. ;
 - 15.1.1. Recommandation de paiement no 8 ;
 - 15.1.2. Avenants de modifications au contrat ;
 - 15.2. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres ;
 - 15.3. Aménagement extérieur ;
 - 15.3.1. Offre de services ;
 - 15.3.2. Autres travaux ;
 - 15.4. Système d'alimentation en eau potable ;
 - 15.4.1. Obligations - Règlement sur la qualité de l'eau potable (MDDEP);
 - 15.4.2. Dépôt de soumissions - tranchée, installation et enfouissement de conduites d'eau souterraines ;
 - 15.4.3. Achat d'équipements ;
 - 15.5. Bibliothèque municipale/scolaire ;
 - 15.5.1. Constructions G. Vachon et fils inc. ;
 - 15.5.1.1. Avenants de modifications au contrat ;
 - 15.5.2. Comité pour intégration des arts à l'architecture ;
 - 15.5.2.1. Désignation de représentants ;
 - 15.6. Activités parascolaires ;
 - 15.6.1. Cessation d'emploi ;
- 16. Développement résidentiel ;
 - 16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3 ;
 - 16.1.1. Acquisition de terrains ;
 - 16.1.2. Mandat pour plan de lotissement préliminaire ;
- 17. Assurances générales ;
 - 17.1. Ajout de protections et primes ;
- 18. Recherche en eau ;
 - 18.1. Honoraires additionnels ;
 - 18.1.1. Envir'eau Puits ;
 - 18.1.2. Groupe Puitbec inc. ;
 - 18.2. Analyses d'eau par des laboratoires spécialisés;
- 19. Recensement des chiens ;
 - 19.1. Embauche d'étudiants ;
- 20. Loisirs ;
 - 20.1. Travaux à effectuer ;
- 21. Ministère des Transports ;
 - 21.1. Renouvellement du contrat de déneigement - route du Vieux-Moulin ;
- 22. Divers ;
 - 22.1. Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers - appui pour augmentation de places à contribution réduite ;
- 23. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2011-06-198 3.1. Séance ordinaire du 2 mai 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2011 soit adopté tel que

rédigé.

Adoptée

2011-06-199 3.2. Séance extraordinaire du 16 mai 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2011-06-200 3.3. Séance extraordinaire du 17 mai 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens questionnent relativement aux procédures d'embauche d'étudiants pendant la saison estivale, les coûts et les modalités d'étude pour la route de contournement. Monsieur le maire fournit les explications pertinentes.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2011-06-201 Équipe d'animation locale (EAL) de Saint-Isidore - demande de commandite

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la commandite jusqu'à concurrence d'un montant de trois cents dollars (300,00 \$) afin de couvrir certaines dépenses relatives à l'inauguration du Parc des Oiseaux et pique-nique familial impliquant l'Équipe d'animation locale de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-06-202 Centre financier aux entreprises Chaudière-Nord - révision de la marge de crédit

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore n'encourra pas de frais fixes de révision en conservant sa marge de crédit à la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce si le montant autorisé est limité à 0 \$ et ce, jusqu'au 30 avril 2012 ;

ATTENDU QUE cette disposition est confirmée verbalement par madame Manon Vachon en date du 9 mai 2011 ;

ATTENDU QU'une éventuelle utilisation entraînera des frais de 0,25 % du montant utilisé avec un minimum de deux cent vingt-cinq dollars (225,00 \$) par année ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil convienne de conserver la marge de crédit de la municipalité de Saint-Isidore à la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce avec un montant autorisé de 0 \$.

QUE le conseil informe la Caisse de l'intention de fermer la marge de crédit et ce, en date du 30 avril 2012.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-06-203 **Maison de la Famille Nouvelle-Beauce - tournoi de golf**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise monsieur Roger Dion, conseiller, à participer au tournoi de golf de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 9 septembre 2011 au Club de Beauce à Sainte-Marie, au coût de cent trente-cinq dollars (135,00 \$), incluant souper, taxes non applicables.

Adoptée

2011-06-204 **FM 101.3 - publicité**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la diffusion en onde au FM 101,3 d'une bande publicitaire «Votre municipalité à l'honneur» du 27 au 29 juin 2011, soit 14 mentions de 15 secondes, et ce, au montant de deux cents dollars et cinquante-et-une cent (200,51 \$), taxes incluses.

Adoptée

2011-06-205 **137 et 139 rue des Harfangs - plantation d'arbres**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accorde la possibilité aux propriétaires des jumelés situés au 137 et 139 rue des Harfangs, de planter les lilas japonais offerts par la municipalité de Saint-Isidore de la façon suivante, soit un à l'avant du 139 et le deuxième à l'arrière du 137.

Adoptée

Le conseil convient :

- de poursuivre dans les prochains mois l'étude du dossier relativement à l'entretien et au déneigement de la rue du Déménageur, tout en prenant en considération les autres rues privées vivant la même problématique ;
- d'attendre le développement de la phase 3 afin de solutionner les problèmes reliés à la plantation de cèdres sur les propriétés du 170 et 176, rue des Pinsons ;
- de laisser à la discrétion de chacun des conseillers d'assister au conventum de la majorité qui aura lieu le 22 juillet 2011 selon leur disponibilité et convient de prêter la salle du 150^e gratuitement et ce, à titre d'appui financier ;
- de ne pas acquiescer à la demande d'un contribuable de recevoir à sa résidence principale située à l'extérieur du territoire, le journal Entre-Nous, lequel est disponible sur le site internet de la municipalité ;
- de ne pas acquiescer à la demande de contribution financière d'une résidente qui effectuera une mission humanitaire au Guatemala du 2 au 29 juillet 2011 ;
- de laisser à la discrétion de chacun des conseillers le soin de participer financièrement à la tenue du tournoi de golf au profit d'Anne-Marie Giroux, athlète de compétition en patinage artistique ;
- de considérer avec faible probabilité l'utilisation éventuelle de l'eau du lac du Parc RARE inc. aux fins du service en sécurité incendie, compte tenu de l'accessibilité au site et de la distance pour s'y rendre en situation d'urgence ;
- de ne pas bonifier l'offre concernant la régularisation de l'emprise à l'intersection rang Saint-Jacques/chemin de front de Dalhousie ;
- de la participation du maire au point de presse qui se tiendra le 7 juin 2011 à la Halte Grondin-Domtar de la Véloroute de la Chaudière à Sainte-Marie relatif à l'inauguration d'un des six panneaux d'information implantés au printemps 2011, dont le thème général est l'importance de la filière agroalimentaire en Nouvelle-Beauce et en Chaudière-Appalaches ;
- de laisser toute latitude au maire pour participer au tournoi de golf du commandant du district de la Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches, qui se tiendra le 22 juin 2011, au Club Le Grand Portneuf, au coût de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$), incluant golf, voiturette et souper ;
- d'évaluer l'opportunité de tenir une formation en compostage domestique par Services sanitaires Denis Fortier inc. et ce, avec l'entremise de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière et/ou lors de la distribution d'arbres ;
- de la participation de madame Hélène Pelchat, conseillère, à l'assemblée générale du Conseil de bassin de la rivière Etchemin qui se tiendra le 16 juin 2011 à Saint-Henri ;
- d'évaluer les possibilités de locaux disponibles sur le territoire à transmettre au Conseil de bassin de la rivière Etchemin ;
- de ne pas acquiescer à la demande d'emprunter deux frigidaires du Centre multifonctionnel lors de la tenue de l'Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière qui se tiendra du 21 au 24 juillet 2011, considérant les risques de dommages lors des déplacements et le besoin éventuel des équipements par les utilisateurs des salles ;
- de collaborer avec modération avec la MRC de La Nouvelle-Beauce afin de monter un dossier argumentaire sur les difficultés apportées par la direction générale du MDDEP à la réalisation de projets municipaux ;
- d'aviser les signataires de la requête du refus par le ministère des Transports du Québec d'ajout de lampadaires sur la route du Vieux-Moulin.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Beauce ;
- déjeuner-conférence sur le plus récent guide du MDDEP en matière de gestion des eaux de ruissellement ;
- journées de la culture ainsi qu'à la proclamation annuelle du dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants «Journées de la culture» ;

- assemblée générale annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. ;
- 2^e édition du Tour de Beauce ;
- assemblée générale annuelle du COBARIC.

2011-06-206 6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 1155 à 1171 inclusivement et chèques nos 8016 à 8110 inclusivement totalisant six cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt dollars et cinquante-sept cents (677 220,57 \$).

DONT

Boivin & Gauvin inc.*	595,60 \$
Clôture Alpha inc. *	1 885,46 \$

* QUE les présentes dépenses soient payées à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2011

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2011.

8. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2011-06-207 8.1. Second projet de règlement no 223-2011 portant sur les usages permis dans la zone publique PU-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010 et 221-2011)

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 223-2011 portant sur les usages permis dans la zone publique PU-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010 et 221-2011) soit adopté.

Adoptée

9. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2011-06-208 9.1. Lignage de rues

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée auprès des entreprises spécialisées suivantes :

- Dura-Lignes inc.
- Gestion Pro-Ligne
- Ligne de stationnement JAG inc.
- Lignes Plus M.L.
- PermaLigne

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mardi, le 28 juin 2011, 14 h 00.

Adoptée

10. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2011-06-209
Modifie la
résolution no
2011-04-135

10.1. Tonte du gazon au Centre multifonctionnel

ATTENDU QUE par la résolution 2011-04-135, la municipalité octroyait le contrat pour la tonte du gazon au Centre multifonctionnel à madame Diane Turgeon Vallée, au taux horaire de douze dollars (12,00 \$) ;

ATTENDU QUE madame Turgeon Vallée s'est désistée, n'ayant pas été sélectionnée pour d'autres options inscrites au devis de soumission ;

ATTENDU QUE la municipalité a renouvelé l'appel d'offres pour la tonte du gazon au Centre multifonctionnel et ce, par le biais du journal Entre-Nous ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

- Gestion Jodem 40,00 \$/heure
- Madame Pierrette Drouin 20,00 \$/heure

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour la tonte du gazon au Centre multifonctionnel à madame Pierrette Drouin, plus bas soumissionnaire conforme, au taux horaire de vingt dollars (20,00\$), taxes non applicables.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente résolution modifie la résolution no 2011-04-135.

Adoptée

2011-06-210

10.2. Arrosage des fleurs

ATTENDU QUE par la résolution 2011-05-135, la municipalité reportait la décision quant à l'octroi du contrat pour l'arrosage des fleurs sur le territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a renouvelé l'appel d'offres pour l'arrosage des fleurs sur le territoire et ce, par le biais du journal Entre-Nous ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

- Gestion Jodem 4 500,00 \$
- Madame Diane Turgeon Vallée 7 675,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'arrosage des fleurs sur le territoire à Gestion Jodem, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de cinq mille cent vingt-six dollars et soixante-trois cents (5 126,63 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2011-06-211 10.2.1. Entretien des fleurs et plates-bandes

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de services de madame Delphine Leguay relative à l'entretien des fleurs et plates-bandes situées sur le territoire, au taux horaire de vingt-quatre dollars (24,00 \$), tout inclus.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

11. INSPECTION MUNICIPALE

2011-06-212 11.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Nettoyage de fossés

Rue Sainte-Geneviève nord (en direction St-Lambert) 1 139,25 \$
Rue Sainte-Geneviève (hauteur du 255 jusqu'à l'intersection de la Grande-Ligne) 6 780,82 \$

Fournisseurs : entrepreneurs locaux

Stabilisation d'accotement

Rue Sainte-Geneviève sud (hauteur du 103) 2 243,18 \$

Fournisseurs : entrepreneurs locaux

Rechargement de routes

Rang Saint-Jacques nord (hauteur du 90)

22 129,93 \$*

Rang Grande-Ligne est (hauteur du 194)

Fournisseurs : entrepreneurs locaux et spécialisés

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS**12.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2011.

12.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mai 2011.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu relatif à la participation de monsieur Éric Paradis au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui s'est tenu du 20 au 24 mai 2011.

13.1. Demandes du directeur

2011-06-213 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service en sécurité incendie :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

2 appareils respiratoires incluant	14 051,51 \$
2 cylindres carbone 60 min. supplémentaires	
1 détecteur à gaz Altair 4X, incluant	1 281,11 \$
calibration, régulateur et gant	
1 000 pieds de tuyau gomtex, incluant	6 322,84 \$
raccords et barrure	
<i>Fournisseur : Aréo-Feu</i>	
1 bassin portatif de 2 500 gallons	1 552,80 \$
<i>Fournisseur : Boivin & Gauvin inc.</i>	
1 radio portatif, incluant chargeur	899,22 \$
1 micro gorge, incluant câble et PTT	2 748,72 \$
<i>Fournisseur : Novicom 2000 inc.</i>	
2 porte-documents pour le directeur et	136,71 \$
et le directeur adjoint	
<i>Fournisseur : Bureau en gros</i>	

Adoptée

2011-06-214 **13.2. Nomination du directeur adjoint**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil nomme monsieur Michel Boulanger, directeur adjoint du service en sécurité incendie de Saint-Isidore et ce, effectif en date du 6 juin 2011.

Adoptée

2011-06-215 **13.3. Rapport annuel 2009-2010 en lien avec le schéma de couverture de risques**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu que les municipalités et la MRC doivent, à chaque année, produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique nous a fourni un nouveau document pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques comportant trois (3) onglets, soit le PMO (justification), le IP (indicateur de performance) et le GRAPHIQUE (indicateur de performance sous forme de graphique) ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2009-2010 a été produit par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les onglets IP et GRAPHIQUE ont été remplis par chaque municipalité ;

ATTENDU QUE l'onglet PMO a été complété par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques et ce, à partir des informations et des données fournies sur le IP par chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2009-2010 et prendra, s'il y a lieu, et ce, selon les moyens financiers, les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le rapport annuel 2009-2010 en lien avec le schéma de couverture de risques et autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

14. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

14.1. Demande de dérogation mineure

2011-06-216 **14.1.1. Ferme Larose et Frères inc.**

ATTENDU QUE Ferme Larose et Frères inc. est propriétaire du lot 3 028 431 au cadastre du Québec, situé dans le rang de la Grande-Ligne à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE Ferme Larose et Frères inc. a déposé une demande de dérogation mineure dans le but d'obtenir un permis pour la construction d'une étable et d'un réservoir à ciel ouvert avec augmentation des superficies d'élevage et des unités animales ;

ATTENDU QUE les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs par rapport aux maisons d'habitation avoisinantes sont inférieures à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Maison d'habitation	164,06 m	<u>Étable existante et projetée</u> Maison d'habitation : 96 m Maison d'habitation : 132 m <u>Poulaillers existants (4)</u> Maison d'habitation : 101 m Maison d'habitation : 154 m Maison d'habitation : 46 m Maison d'habitation : 94 m <u>Plate-forme existante</u> Maison d'habitation : 159 m

ATTENDU QUE les distances sont déjà dérogatoires avant le projet et ce, suite au certificat d'autorisation émis par le MDDEP en 1983 faisant état d'une norme de 153,3 mètres à respecter, donc une dérogation supplémentaire de 10,76 mètres ;

ATTENDU QUE Ferme Larose et Frères inc. prévoit augmenter le nombre d'unités animales que dans deux ou trois ans ;

ATTENDU QUE pour le projet à court terme, soit la construction d'une étable et d'un réservoir à fumier liquide à ciel ouvert, la distance séparatrice à être respectée est de 157,6 mètres, donc une dérogation supplémentaire de 4,3 mètres par rapport à celle établit en 1983 ;

ATTENDU QUE Ferme Larose et Frères inc. a obtenu au préalable l'autorisation des propriétaires contigus ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde la dérogation mineure demandée par Ferme Larose et Frères inc. relativement à la construction d'une étable et d'un réservoir à ciel ouvert avec augmentation des superficies d'élevage et des unités animales sur le lot 3 028 531.

Adoptée

15. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

15.1. Ronam Constructions inc.

15.1.1. Recommandation de paiement no 8

Sujet reporté.

2011-06-217 **15.1.2. Avenants de modifications au contrat**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant les travaux de construction effectués au Centre multifonctionnel par Ronam Constructions inc., les prix incluent les taxes :

Avenant 31 - directive D-33 (12 992,86 \$)
(travaux d'aménagements extérieurs)

Avenant 31 révisé - directrice D-33 (11 910,58 \$)
(travaux d'aménagements extérieurs)

Adoptée

15.2. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

15.3. Aménagement extérieur

2011-06-218 **15.3.1. Offre de services**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate monsieur Christian Labonté à procéder à l'aménagement extérieur au Centre multifonctionnel situé au 101, rue des Aigles, au coût estimé à cinq mille huit cent cinquante-trois dollars (5 853,00 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 3 juin 2011.

QUE ladite proposition comprenne les coûts qui seront directement facturés à la municipalité de Saint-Isidore par les fournisseurs suivants : Arbovert Pépinière, Conifleur et Gestion Jodem.

Adoptée

2011-06-218A **15.3.2. Autres travaux**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à Paysagement Jodem un montant de mille trente-six dollars et soixante-douze cents (1 036,72 \$) pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur effectués à la salle Amicale et au Centre multifonctionnel.

Adoptée

15.4. Système d'alimentation en eau potable

2011-06-219 **15.4.1. Obligations - Règlement sur la qualité de l'eau potable (MDDEP)**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, la municipalité de Saint-Isidore doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une déclaration identifiant des informations relatives à une installation de distribution ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise monsieur Richard Allen et/ou ses représentants à signer et transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la déclaration du responsable d'une installation de distribution.

Adoptée

15.4.2. Dépôt de soumissions - tranchée, installation et enfouissement de conduites d'eau souterraines

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

2011-06-220 **15.4.3. Achat d'équipements**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Système d'alimentation en eau potable	
1 réservoir de rétention (salle Amicale)	380,25 \$
<i>Fournisseur : Groupe Polyalto</i>	

Adoptée

15.5. Bibliothèque municipale/scolaire

15.5.1. Constructions G. Vachon et fils inc.

15.5.1.1. Avenants de modifications au contrat

Aucun sujet.

15.5.2. Comité pour intégration des arts à l'architecture

2011-06-221 **15.5.2.1. Désignation de représentants**

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente conclue entre la municipalité de Saint-Isidore et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures de loisirs pour l'ajout d'un gymnase à l'école Drouin prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaire, l'engagement de la municipalité à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics* ;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique mentionne sommairement que le bénéficiaire

d'une subvention gouvernementale, pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1, et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la Politique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore désigne les représentants suivants à siéger au sein du comité ad hoc formé dans le cadre de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics* :

- Madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Isidore, à titre de représentant du propriétaire ;
- Madame Marlène Demers, directrice de l'École Barabé-Drouin, à titre de représentant des usagers ;
- Monsieur Dominique Blais, à titre d'architecte du projet ;
- Monsieur Réal Turgeon, maire de la municipalité de Saint-Isidore, à titre d'observateur ;
- Madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou monsieur Réal Turgeon, maire, à titre de signataire de l'entente des frais de service entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et la municipalité, du contrat maquette entre la municipalité et le ou les artistes en concours, du contrat de réalisation de l'œuvre d'art entre l'artiste retenu et la municipalité.

Adoptée

15.6. Activités parascolaires

2011-06-222

15.6.1. Cessation d'emploi

ATTENDU QUE par la résolution 2011-02-76, la municipalité procédait à l'embauche de trois (3) étudiants pour effectuer, selon une cédule préétablie, la surveillance, l'aménagement de salles et l'entretien des installations lors d'activités au Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QU'avec l'approche de la saison estivale, la municipalité constate une diminution des activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mette fin à l'emploi d'un des étudiants, soit monsieur Maxime Dallaire, à titre de préposé à la surveillance, l'aménagement de salles et l'entretien des installations lors d'activités au Centre multifonctionnel et ce, suite à une réduction du nombre d'utilisateurs.

Adoptée

16. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3

16.1.1. Acquisition de terrains

Sujet reporté.

2011-06-223

16.1.2. Mandat pour plan de lotissement préliminaire

ATTENDU QUE par la résolution 2011-02-66, Arpent-Expert inc. a été mandaté afin de préparer le plan et la description technique de la superficie exclue de la zone agricole faisant partie des lots 3 028 278, 3 028 279, 3 028 280 et 3 028 281 au cadastre du Québec, soit approximativement huit hectares et cinquante-deux centièmes (8,52 ha) dans le projet d'agrandissement du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 3» ;

ATTENDU QU'il y a lieu de poursuivre les démarches dans ledit projet d'agrandissement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Arpent-Expert inc. à préparer un plan de lotissement préliminaire dans le projet d'agrandissement du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 3», au coût estimé à mille cent trente-neuf dollars et vingt-cinq cents (1 139,25 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 10 février 2011.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

17. ASSURANCES GÉNÉRALES

17.1. Ajout de protections et primes

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

18. RECHERCHE EN EAU

18.1. Honoraires additionnels

2011-06-224

18.1.1. Envir'eau Puits inc.

ATTENDU QUE par la résolution 2010-10-337, Envir'eau Puits inc. a été mandaté pour la préparation de l'appel d'offres et la supervision des travaux de forages et pompage relatifs à une étude hydrogéologique pour la mise en place d'infrastructures d'eau potable à l'extérieur du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Isidore, secteur est ;

ATTENDU QUE par la résolution 2011-04-146. Envir'eau Puits inc. a été mandaté afin de poursuivre les travaux dans le secteur ouest de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à Envir'eau Puits inc. un montant supplémentaire de onze mille six cents dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (11 600,98 \$), taxes incluses, pour des honoraires professionnels reliés aux travaux de recherche pour l'alimentation en eau potable, secteur ouest, pour la période de fin janvier à la mi-mars 2011.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

2011-06-225 **18.1.2. Groupe Puitbec inc.**

ATTENDU QUE par la résolution 2010-11-365, Groupe Puitbec inc. a été mandaté afin de réaliser des travaux de construction de deux (2) puits de production pour l'alimentation en eau potable, secteur est de la municipalité de Saint-Isidore, incluant forges, aménagement de puits, essais de pompage et travaux connexes ;

ATTENDU QUE par la résolution 2011-02-80, Groupe Puitbec inc. a été mandaté afin de poursuivre les travaux de forage et pompage dans un secteur ciblé à l'ouest du territoire de Saint-Isidore et ce, afin de compléter toutes les phases de recherche en eau nécessaires en vue d'obtenir les autorisations appropriées pour l'exploitation de trois (3) puits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à Groupe Puitbec inc. un montant de sept mille quatre cent cinq dollars et treize cents (7 405,13 \$), taxes incluses, pour des travaux supplémentaires de mobilisation, incluant la location de pompe et génératrice, relativement à la recherche en eau sur le territoire.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

2011-06-226 **18.2. Analyses d'eau par des laboratoires spécialisés**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Environex relative à l'analyse de l'eau potable d'environ cent (100) puits artésiens situés dans le périmètre urbain, au coût estimé à neuf mille huit cent vingt-six dollars et trois cents (9 826,03 \$), et ce, telle la proposition soumise le 24 mai 2011.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

19. RECENSEMENT DES CHIENS

2011-06-227 **19.1. Embauche d'étudiants**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de deux (2) étudiants, soit madame Audrey Hallé et monsieur Yann Hébert, pour effectuer le recensement des chiens sur le territoire à un taux forfaitaire de neuf cents dollars (900,00 \$) chacun, plus les frais de déplacements, pour une période de trois (3) semaines, au cours de l'été 2011.

QUE le coût de dix dollars (10,00 \$) par licence soit maintenu.

Adoptée

20. LOISIRS

2011-06-228

20.1. Travaux à effectuer

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Réparations toilettes loisirs (cloisons, toilettes, céramique) <i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	4 753,24 \$
--	-------------

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

21. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

2011-06-229

21.1. Renouvellement du contrat de déneigement - route du Vieux-Moulin

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec propose à la municipalité de Saint-Isidore de renouveler le contrat de déneigement et déglacage de la route du Vieux-Moulin et une partie du rang de la Rivière d'une durée d'un (1) an, avec possibilité d'extension de celui-ci pour une (1), deux (2) ou trois (3) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois par tacite reconduction, au montant de trente-huit mille sept cents dollars (38 700,00 \$) pour la saison 2011-2012 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer un écart important pour l'entretien hivernal desdites routes, qui se situe aux alentours de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500,00 \$) par année malgré une prime d'ajustement au contrat avec le ministère à conserver ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre du ministère des Transports du Québec adjugeant un contrat de déneigement et déglacage de la route du Vieux-Moulin et une partie du rang de la Rivière d'une durée d'un (1) an, avec possibilité d'extension de celui-ci pour une (1), deux (2) ou trois (3) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois par tacite reconduction, au montant de trente-huit mille sept cents dollars (38 700,00 \$) pour la saison 2011-2012 et ce, conditionnel à ce que le ministère des Transports du Québec révise à la hausse et de façon substantielle le présent renouvellement.

QUE le ministère des Transports maintienne la clause de périodes pré-saison et post-saison ainsi que celle de compensation pour le carburant.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous les documents relatifs audit contrat.

Adoptée

22. DIVERS

2011-06-230 22.1. Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers - appui pour augmentation du nombre de places à contribution réduite

ATTENDU QUE dans le territoire de la Nouvelle-Beauce, selon les statistiques du Bureau d'inscription sur une liste d'attente centralisée (BILA), sept cent soixante-et-onze (771) places en milieu familial sont en attente pour avoir accès à un service de garde reconnu ;

ATTENDU QUE cinq cent dix-huit (518) places sont actuellement développées en milieu familial et quarante-deux (42) nouvelles places sont en attente de développement ;

ATTENDU QUE la strate de financement, telle que définie par le ministère de la Famille et des Aînés, ne permet pas au Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers de réaliser le développement de ces quarante-deux (42) nouvelles places ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore presse la ministre de la Famille et des Aînés d'optimiser le maximum de places à contribution réduite à Saint-Isidore et en Nouvelle-Beauce, et d'apporter les correctifs appropriés aux règles de financement qui pénalisent indûment le CPE - Bureau Coordonnateur des Petits-Pommiers.

Adoptée

2011-06-231 Ajournement de l'assemblée à 21 h 30

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 21 h 30.

Adoptée

** Madame Guylaine Blais quitte la séance à 21 h 45.*

2011-06-232 Réouverture de l'assemblée à 21 h 45

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 45.

Adoptée

2011-06-233 15.2. Achat de fournitures en sports, entretien, services et autres

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'achat de fournitures en sports, entretien, services et autres pour le Centre multifonctionnel auprès de fournisseurs locaux et/ou spécialisés, soit :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

1 étagère pour produits d'entretien <i>Fournisseurs : Matériaux St-Isidore ou Canadian Tire</i>	113,93 \$
Barrures pour 3 réfrigérateurs Clés excluant armoire et porte-clés <i>Fournisseur : A & Z Serrurier inc.</i>	81,87 \$ 341,78 \$
Alarme reliée à la génératrice <i>Fournisseur : Alarme VEC inc.</i>	341,78 \$
Remplacement du contrôleur de la pompe, excluant l'installation <i>Fournisseur : Pompaction</i>	1 122,16 \$
Équipements de sonorisation <i>Fournisseur : Le Groupe Électrolight enr.</i>	1 537,00 \$

Adoptée

15.4.2. Dépôt de soumissions - tranchée, installation et enfouissement de conduites d'eau souterraines

Sujet reporté.

17.1. Ajout de protections et primes

Sujet reporté.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

2011-06-234 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 23 HEURES.

Adopté ce 4 juillet 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
